



Délibération n°2024-95

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : ZAE FOURS A CHAUX – VENTE DE LOTS

RAPPORTEUR : Monique MOULAT – Vice-Présidente

Vu la délibération du 15 décembre 2022, autorisant le président à signer les promesses de vente pour les terrains de la phase 2 des Fours à Chaux ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Considérant les trois zones d'activités économiques qui ont fait l'objet du transfert de compétence en 2017 : la zone d'activités économiques de Soupon à Laruns, la zone d'activités économiques des Fours à Chaux et la zone industrielle du Touya à Arudy ;

Considérant le lancement de la phase 2 du projet d'aménagement de la zone d'activités économiques des Fours à Chaux ;

Considérant la réception de la phase 2 de la zone d'activités économiques des Fours à Chaux le 16 février 2024, créant ainsi 3 lots ;

Considérant les trois parcelles créées comme suit :

- BE 422 d'une superficie de 1150 m²
- BE 423 d'une superficie de 974 m²
- BE 424 d'une superficie de 3449 m² ;

Considérant le prix de vente fixé à 23€ HT/m² ;

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOPTE le présent rapport

APPROUVE le prix de vente à 23€ HT/m²

AUTORISE le président à signer les actes de vente des parcelles BE 422, BE 423, BE 424.

Le Président,



Jean-Paul GASAUBON